

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif direct par la société "Boucheron S.A.S." des sociétés "Chanson & Cie Joailliers Fabricants S.A.S.", "Etablissements E. Blondeau S.A.S.", "Belter S.A.S." et "FG Développement S.A.S.", à travers l'acquisition de l'intégralité de leur capital social et des droits de votes associés.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** "Boucheron S.A.S." (filiale à 100% de "Kering SA") ;
- **Les sociétés cibles :** "Chanson & Cie Joailliers Fabricants S.A.S.", "Etablissements E. Blondeau S.A.S", "Belter S.A.S." et "FG Développement S.A.S.".

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif

Secteur économique concerné :

- La fabrication et la distribution de produits de haute-joaillerie, de bijouterie et de produits d'horlogerie.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 septembre 2023.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification relative à un projet de concentration économique concernant l'acquisition par « Boucheron S.A.S. », une filiale à 100 % de « Kering S.A », du contrôle exclusif des sociétés « Chanson & Cie Joailliers Fabricants S.A.S. », « Etablissements E. Blondeau S.A.S. », « Belter S.A.S. » et « FG Développement S.A.S. » à travers l'acquisition de 100% de leur capital social et des droits de vote associés.

« **Boucheron S.A.S.** » est une société par actions simplifiée, appartenant au Groupe Kering. Elle a pour activité la fabrication et la distribution de produits de haute-joaillerie, joaillerie, bijouterie et produits d'horlogerie pour le compte des boutiques "Boucheron" en France et dans le Monde, des franchises "Boucheron" ainsi qu'aux distributeurs horlogers-joailliers agréés.

« **Kering S.A.** » est une société anonyme cotée en bourse, basée en France et spécialisée dans les produits de luxe.

« **Chanson S.A.S** », « **Belter S.A.S.** », « **Blondeau S.A.S.** » et « **FG Développement S.A.S.** » sont des sociétés appartenant au Groupe « **CG Développement S.A.S.** » qui ont pour activité la fabrication, la conception, la transformation, l'achat, la vente, la remise en état d'articles de joaillerie et de bijouterie, le négoce de tous objets en métaux précieux et/ou pierres se rapportant à la joaillerie et la bijouterie, ainsi que toutes prestations de services dans ces domaines, sauf "FG Développement S.A.S." qui est spécialisée dans le domaine du conseil, de représentation et de fournitures de toutes prestations de services dans les domaines de la haute joaillerie et de la bijouterie ;

Fait à Rabat, le 04 septembre 2023